Objet : Classement des puériculteurs et puéricultrices dans l'enseignement fondamental libre non confessionnel subventionné ordinaire pour l'année scolaire 2006-2007.

Zone de Brabant Wallon

**Réseau** : Libre non confessionnel subventionné **Niveaux et services** : Fondamental et maternel ordinaire

**Période**: Année scolaire 2006-2007

Circulaire N°

 Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles et fondamentales libres non confessionnelles subventionnées de la Province de Brabant Wallon;

## Pour information:

- Aux membres de l'Inspection de la Communauté pour l'enseignement fondamental;
- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux services de vérification ;Aux associations de parents.
- Aux organes de coordination et de représentation.

## A l'exception de l'enseignement spécialisé

**Autorités**: Présidente de la Commission zonale de gestion des emplois

Enseignement fondamental libre non confessionnel

subventionné

Signataire(s): Mme Christine RUHL

**Gestionnaires**: AGPE/DGPES/GEST CZGE-FLNC **Personne(s)-ressource(s)**: M. Marc MARGELLI

Nombre de pages : 2 pages + 1annexe Téléphone pour duplicata : 02/413.25.93

Mots-clés: Puéricultrices - Classement - Brabant - Libre non confessionnel -

LNC

Madame, Monsieur,
Vous trouverez, annexé à la présente circulaire, le tableau de classement de l'ancienneté acquise par les puériculteurs et puéricultrices au sein <u>de l'enseignement libre non confessionnel subventionné – Province de Brabant Wallon</u> , réalisé en application de l'article 28, § 3 du Décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire.  Ce classement devra impérativement être pris en compte pour la désignation des puériculteurs et puéricultrices dans les établissements ressortissant à ce réseau et à cette zone, selon les dispositions fixées par le décret précité.
La Présidente de la Commission zonale
Christine RUHL

Décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire (application de l'article 28, §2 et 3)

## COMMISSION ZONALE DE GESTION DES EMPLOIS

Réseau : Libre subventionné
Caractère : Non confessionnel
Zone Géographique : Brabant wallon
Président(e) : Mme Christine RUHL
Personne ressource M.Marc MARGELLI

## CLASSEMENT DES PUERICULTEURS(TRICES) PAR ORDRE DECROISSANT DU NOMBRE DE JOURS D'ANCIENNETE

Matricule	Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Ancienneté déclarée en jours au 30.04.06	Ancienneté totale en jours au 30.04.06	Group e	Titre de capacité	PO Déclarant
25409211168	GHILIN	IAnne	Rue H.Pauwels 37 1400 Nivelles	0473/218825	5004	5004	К	Α	FONDATION CORNET DE RUART Rue du Ruart 1 1474 Ways

Signature de la Présidente / du Président :